

Motion 2638

pour ne laisser personne sur le bord du chemin : soutenons les assuré-e-s

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le paiement des primes d'assurance-maladie et les frais de santé représentent des charges financières importantes pour les ménages genevois ;
- que la crise sanitaire actuelle a réduit brutalement les revenus de certains ménages, que ce soit de manière temporaire ou sur le long terme ;
- que les subsides d'assurance-maladie sont calculés sur la base du revenu déterminant unifié (RDU) de deux années auparavant ;
- qu'il est possible de demander une réévaluation des subsides d'assurance-maladie mais uniquement si la baisse de revenu du ménage excède 20% et ce sur une durée d'au moins 6 mois ;
- qu'à Genève, parmi les ménages et les précaires, jusqu'à 30% d'entre eux renoncent à des contrôles de santé ou des soins pour des raisons financières¹ ;
- que la participation financière aux soins (quote-part) et le montant de la franchise sont certainement des causes de renoncement à des soins ou contrôles de santé ;
- qu'en situation d'épidémie telle que celle du Covid-19, le renoncement à des soins ou à des contrôles de santé constitue un risque qui peut s'avérer fatal pour les particuliers et augmente les risques de propagation du virus,

invite le Conseil d'Etat

- à permettre une réévaluation des subsides dès le premier mois de réduction du revenu du ménage ;
- à mener des négociations avec la Confédération et les assurances-maladie afin que les assurés n'aient à supporter aucune participation financière (franchise ou quote-part) pour toute prestation en lien avec une infection au Covid19 ;

¹ https://www.ecolelasource.ch/wp-content/uploads/Guincharde_Schmittler_Gerber_2019_Reiso.pdf

- à faire connaître ces mesures par une campagne d'information via notamment l'achat d'encarts publicitaires pour soutenir du même coup les médias locaux (payants et gratuits).